WSIAT

In Focus

March 2000
Vol. 11, No. 1

The Newsletter of the Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal

Report from the Executive Director

Since June 1999, the Tribunal has been involved in a number of projects to decide how best to process its backlog. Pilot projects on file screening, co-mediation, and early resolution formed part of this effort. In September and October 1999, we met with worker and employer representatives and groups throughout Ontario to explain these projects, and to receive ideas about backlog reduction.

The Tribunal evaluated the results of these pilot projects at the end of 1999. These showed that the pre-hearing screening of files under the direction of a Vice-Chair Registrar (VCR) has the potential for earlier resolutions, earlier hearing dates, and greater numbers of hearings completed. The results also showed that co-mediation by panel members is a very successful approach to dispute resolution.

Office of the Vice-Chair Registrar (OVCR)

As a result of the experience with the pilot project, the Tribunal Assembly agreed that the Office of Vice-Chair Registrar would continue and take over the processing of the majority of appeals. This includes initial processing, screening, and streaming files to Tribunal Counsel Office, and ADR.

An important aspect of the OVCR is the Call Centre. In order to more accurately reflect the duties of the Call Centre staff, the Tribunal has decided to change this name to the Registrar's Information Centre. The Registrar's Information Centre receives files from the Registrar's teams once the file is activated in Scheduling. It also answers party inquiries and administers the file prior to the hearing date. Please note that the focus is now on completing file work before the file is sent to the Registrar's Information Centre. Therefore, it is crucial that representatives respond promptly to requests from pre-hearing legal workers as they occur.

Co-Mediation

Co-mediation was offered to parties by a team composed of two Members, a Member representative of the worker community and a Member representative of the employer community. Cases were chosen from the inventory of WSIAT appeals in which appellants have pre-selected ADR.

The Tribunal now has four trained and experienced Member Co-mediators and 5 Vice-Chair volunteers assigned to hear the Co-Mediators' report and issue a decision, if appropriate. Agreements and decisions have been reached for over 60% of the mediated appeals. Of the remaining number, some were placed in Inactive status in order to complete the file for mediation or hearing, and one went to hearing on a discrete issue.

The Tribunal has found this process to be highly effective. Party response to the project was extremely positive. Tribunal Members were able to work effectively as a team and enjoyed their mediation role with the parties. The Members mediated a wide variety of issues and worked successfully with both represented and unrepresented parties.

Tribunal Assembly recently agreed to the continuation of Member Co-Mediation as an ongoing method of alternative dispute resolution at the Tribunal.

Tribunal Counsel Office (TCO)

The Tribunal Counsel Office is now comprised of lawyers, articling students, legal workers, the post-hearing department and the Medical Liaison Office. It no longer has carriage of the majority of

Continued on page 2

(continued from page 1)

the Tribunal caseload. The TCO will focus on appeals which raise complex or novel medical, legal and policy issues.

Alternative Dispute Resolution (ADR)

The Tribunal welcomes two new mediators to its ADR team, increasing its number of legal worker mediators, known as Early Resolution Officers, to four. This team will continue to mediate appeals where the parties have selected alternative dispute resolution. On-call mediation services have been used with success by a few Panels and Vice-Chairs. ADR will increasingly concentrate on initial processing of complex cases to achieve better preliminary issue identification, including investigations prior to hearing.

Community Outreach

The Tribunal's Community Outreach Tour visited 15 cities between September 14th and October 21st, 1999. We appreciated the assistance and partnership of the Office of the Worker Adviser and the Office of the Employer Adviser in the organization and implementation of this program. Also, the feedback offered by discussion participants is gratefully acknowledged, as is their willingness to work together as we jointly pursue these initiatives.

Productivity and Inventory Reduction

Thanks to the hard work and dedication of Tribunal staff and adjudicators, the Tribunal exceeded its production targets for the last quarter of 1999. That quarter represented the first major challenge in terms of increased targets outlined in our caseload strategy plan. The Tribunal recently reported to the Ministry of Labour that its active inventory has been reduced by 600 appeals. Some of these gains were accomplished through a review of the Tribunal's case inventory and then disposing of cases already targeted for closure. Most notably, files that were not ready to proceed to hearing were placed in Inactive Status pending resolution of the outstanding matter(s).

Ongoing Developments

The Tribunal has established a Rules Committee to review its new processes and identify where new rules are required and how to modify the existing rules. For example, the Practice Directions will be reviewed to clarify areas where the Office of the Vice-Chair Registrar has assumed duties from the Tribunal Counsel Office. Guidelines will generally confirm how appeals are identified for the main hearing stream, for a written hearing, for the Tribunal Counsel Office or for the ADR team.

Rules will be created to outline the role and process of the OVCR. For instance, the OVCR is asking parties to file materials, confirm witness lists and the issues under appeal prior to scheduling a hearing date. This process will continue.

The OVCR then screens the file and sends the parties a letter indicating whether the appeal is hearing ready. The letter considers such matters as:

- Jurisdiction;
- outstanding decisions or issues at the Board;
- appropriate presence of related claim files;
- identifies evidentiary problems; and
- confirms witness information on file.

Once a hearing ready letter is sent to the parties a two-week waiting period is initiated during which a party may phone the OVCR if the information in the letter is incomplete.

If there is agreement about the contents of the letter, the Tribunal is generally able to schedule the appeal within three to four months. However, the availability of the hearing date and the amount of time allotted for the hearing are based on the information in the letter. If this information is altered prior to the hearing date, in breach of the agreement in the letter, the hearing date will probably be adjourned and the file may be placed in Inactive status until the hearing ready status of the file is reconfirmed.

Board File Certification

In an effort to acquire a complete copy of the Board materials at first instance, the Tribunal and the Board have created a document titled *Whole Pi[illegible] Adjudication*. A central purpose of this document is to streamline the flow of materials between the Tribunal and the Board. For instance, based on the material in this document, the Tribunal will now be receiving all related claim files with the claim under appeal. This saves considerable staff time when processing the appeal.

Any documents mentioned in this article may be acquired by contacting the Tribunal's Publications Department at (416) 314-8800 or 1-888-618-8846. If you are interested in further information regarding the contents of this article, please contact the Office of the Tribunal Chair.

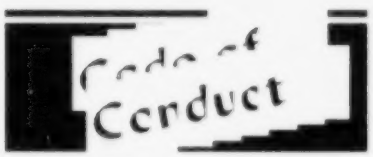

In August 1999, the Tribunal released its *WSIAT Code of Conduct for Representatives* (the Code). It sets out standards of conduct to which representatives appearing before the Tribunal are expected to adhere and remedies for failure to comply with those standards.

In December 1999, the Tribunal released its Practice Direction: *Code of Conduct for Representatives* (Practice Direction). It provides more detailed guidelines as to the steps that the Tribunal will take when there is breach of the Code during the hearing or pre-hearing process.

The Code is available from the Publications Department at no charge. A copy of the Practice Direction now will be attached to each copy of the Code.

The Practice Direction also has been added to the package of practice directions which is available from the Publications Department at a cost of $10 ($10.70 with GST).

Tribunal Publications

Full Text of Tribunal Decisions on CD-ROM

This year, we are pleased to offer a new service, **WSIAT Decisions On CD-ROM**. This CD-ROM contains the full text, together with summaries, of Tribunal decisions since the inception of the Tribunal in 1985. The CD-ROM will be updated quarterly. The service is not a searchable database. Rather, it is a collection of the Tribunal's decisions. You can select and open individual decisions to read or print. It is an excellent complement to our Decision Digest Service binders or DDS On Disk. You can search one of these summary services to determine the decisions of interest to you and then use the WSIAT Decisions On CD-ROM to read or print the full text of those decisions.

WSIAT Decisions On CD-ROM is now available for a one-time fee of $250 plus $125 for the updates for the year 2000, for a total in the first year of $375. The price is reduced to $325 if you also subscribe to any of our other publications. Renewals in future years will be based on the price for updates only.

To order WSIAT Decisions On CD-ROM, please contact the Publications Department.

Medical Discussion Papers

The following new discussion paper from the Medical Liaison Office has been added to the Library's collection:

Industrial dust exposure & chronic obstructive airways disease (1999) by Muir, David Charles F. (9p). Cost: $3.80 plus G.S.T.

Two existing discussion papers have been renamed.

Symptoms in the contralateral upper extremity is now:

Symptoms in the opposite or uninjured arm. (1999) by Harris, W. Robert (9p). Cost: $3.80 plus G.S.T.

Limping is now:

Symptoms in the opposite or uninjured leg. (1998) by Harris, W. Robert (15p). Cost: $5.00 plus G.S.T.

The cost shown is the charge for purchasing the items. Alternatively, you can photocopy these discussion papers at the Library for 15¢ per page.

Neutral Citation Standards

Starting with decisions released in the year 2000, the Tribunal has adopted the Neutral Citation Standard (NCS) developed by the Canadian Citation Committee of the Canadian Judicial Council, for use by courts and administrative tribunals.

Previously, a committee of the Canadian Judicial Council developed standards for preparation of judgments in electronic form. Those standards included the paragraph numbering that we have included in the Tribunal's decisions. The NCS follows from this. With the NCS, the court or tribunal assigns a permanent citation at the time a decision is released. It provides a uniform and unique way to identify a decision wherever that decision may be found.

The NCS does not replace the decision numbers of Tribunal decisions; rather, it provides a cite that can be used for a uniform reference.

A full NCS cite consists of the style of cause (for the Tribunal, the Decision No.) and the core of the citation (year of release, Tribunal identifier and ordinal number). Our Tribunal identifier for NCS purposes is ONWSIAT (the two-letter postal abbreviation for Ontario followed by the initial letters of the Tribunal's name). The ordinal number is assigned at the time decisions are released, starting with "1" each year.

The core of the NCS cite can be found in the top left corner on page 1 of Tribunal decisions released in 2000.

WSIAT In Focus
Volume 11, Number 1

WSIAT IN FOCUS is a publication of the Ontario Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal. It is distributed free of charge.

Editorial Board: Marvin Goldstein, Joe Zaffino
Editor/Production: Melinda M. Reyes
French Version: Veronique Lavoie-Nadon
Subscriptions: Publications Department (416) 314-9280

Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal
505 University Ave., 2nd Floor
Toronto, Ontario M5G 2P2

Telephone: (416) 314-8800 **Fax:** (416) 326-5364
Toll-free within Ontario: 1-800-387-0750
Web Site: http://www.wsiat.on.ca

ISSN 1480-5131

Tribunal Members

Since our last issue of WSIAT In Focus, the following members have been appointed:

Full-time Vice-Chair

Martha Keil
re-appointed effective February 15, 2000

Eleanor Smith
effective February 1, 2000

Part-time Vice-Chairs

Michael Farago
Ruth Hartman
Karen Koch
Sophie Martel
Rosemarie McCutcheon
Gail Morrison
Sean Ryan
effective October 6, 1999

Leo Jordan
effective October 8, 1999

Tony Silipo
effective December 2, 1999

David Fleming
Brian Wheeler
effective January 7, 2000

Deena Baltman
Bev Caddigan
effective February 16, 2000

Full-time Member representative of workers

Angela Grande
effective January 7, 2000

Part-time Member representative of employers

Doug Jago
effective January 7, 2000

TASPAAT

Gros plan

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Mars 2000
Volume 11, n° 1

Rapport de la directrice générale

Depuis juin 1999, le Tribunal est engagé dans de nombreux projets visant à déterminer comment composer le mieux possible avec l'accumulation de dossiers en attente. Les projets d'examen préliminaire des dossiers, de co-médiation et de règlement anticipé des cas s'insèrent dans le cadre de cet effort. En septembre et en octobre 1999, le Tribunal a rencontré des représentants de travailleurs et d'employeurs ainsi que des groupes un peu partout en Ontario pour leur expliquer ces projets et pour s'enquérir de leurs idées au sujet de la réduction de l'accumulation de dossiers.

Le Tribunal a évalué les résultats de ces projets à la fin de 1999. Cette évaluation a révélé que l'examen préliminaire des dossiers sous la direction d'un vice-président greffier est susceptible d'entraîner un règlement plus rapide des appels, une accélération du rythme d'établissement du rôle et une augmentation du nombre d'audiences menées à terme. Cette évaluation a aussi révélé que la co-médiation par des membres du Tribunal constitue un très bon procédé de règlement des différends.

Bureau du vice-président greffier

Par suite des résultats obtenus grâce au projet pilote, l'Assemblée du Tribunal a décidé de maintenir le Bureau du vice-président greffier et de le charger du traitement de la majorité des appels. Le Bureau du vice-président greffier se chargera entre autres du traitement initial, de l'examen préliminaire et de l'acheminement des dossiers au Bureau des conseillers juridiques du Tribunal et à l'équipe de règlement extrajudiciaire des différends.

Le Bureau du vice-président greffier comporte un centre d'information. Afin de mieux faire ressortir les fonctions du personnel de cette importante composante du Bureau du vice-président greffier, le Tribunal a décidé de le désigner sous l'appellation Centre d'information de la greffe. Le Centre reçoit les dossiers de l'équipe du vice-président greffier après leur prise en charge au Service du rôle. Le Centre répond aussi aux demandes de renseignements des parties et administre les dossiers avant l'audience. Il est à noter que l'on s'efforce maintenant de terminer la préparation des dossiers avant leur transmission au Centre d'information de la greffe. Il est donc extrêmement important que les représentants répondent promptement aux demandes des auxiliaires juridiques chargés de la préparation des dossiers à l'étape préparatoire à l'audience.

Co-médiation

Les équipes de co-médiation se composent de deux membres, un représentant le groupe des travailleurs et l'autre, celui des employeurs. Le Tribunal a offert des services de co-médiation dans des cas où l'appelant avait choisi de demander des procédés de règlement extrajudiciaire des différends.

Le Tribunal compte maintenant quatre membres d'expérience qui ont reçu une formation en co-médiation et cinq vice-présidents volontaires pour entendre les rapports de co-médiation et rendre des décisions lorsqu'il est approprié de le faire. Il a été possible de parvenir à des ententes et à des décisions dans 60 % des appels soumis à la co-médiation. Les autres dossiers ont été classés avec les dossiers inactifs pour en compléter la préparation en vue de la médiation ou d'une audience, à l'exception d'un dossier qui a été acheminé à l'étape de l'audience pour obtenir le règlement d'une question particulière.

Le Tribunal a constaté que la médiation est un procédé très efficace. Les parties ont répondu au projet de façon extrêmement positive. De leur côté, les membres du Tribunal ont pu travailler très efficacement en équipe et ont trouvé agréable de jouer un rôle de médiateur auprès des parties. Les membres se sont penchés sur une grande variété de questions et sont intervenus auprès de parties représentées et non représentées.

L'Assemblée du Tribunal a récemment décidé de maintenir la co-médiation comme procédé de règlement extrajudiciaire des différends.

Bureau des conseillers juridiques du Tribunal

Le Bureau des conseillers juridiques du Tribunal se compose maintenant d'avocats, de stagiaires en droit, d'auxiliaires juridiques, d'une équipe chargée des travaux consécutifs à l'audience et du Bureau de liaison

Suite à la page 2

Suite de la page 1

médicale. Le Bureau des conseillers juridiques n'est plus en charge de la majorité des dossiers du Tribunal. Il se concentrera sur les appels qui soulèvent des questions complexes ou nouvelles de nature médicale, juridique ou relevant du domaine des politiques.

Règlement extrajudiciaire des différends

Deux nouveaux médiateurs se sont joints à l'équipe de règlement extrajudiciaire des différends du Tribunal, ce qui porte à quatre le nombre d'auxiliaires juridiques médiateurs (agents de règlement anticipé des cas). Cette équipe continuera à offrir des services de médiation dans les cas où les parties choisissent de demander de tels procédés. Quelques comités et vice-présidents ont eu recours aux services de médiation sur demande. Le Tribunal se servira de plus en plus de tels procédés aux étapes initiales du traitement des cas complexes afin de permettre une meilleure identification préliminaire des questions en appel, et ce, même à l'étape préparatoires à l'audience.

Tournée d'information

Le Tribunal a visité 15 villes du 14 septembre a 21 octobre 1999 dans le cadre de sa tournée d'information. Le Tribunal tient à exprimer sa reconnaissance au Bureau des conseillers des travailleurs et au Bureau des conseillers du patronat pour leur aide et leur partenariat dans l'organisation et la mise en oeuvre de cette tournée. Le Tribunal tient aussi à remercier les participants d'avoir bien voulu lui faire part de leurs réactions et de s'être montrés prêts à collaborer à la poursuite des initiatives en cours.

Productivité et réduction de l'inventaire

Grâce au dur labeur et à la conscience professionnelle de son personnel et de ses décideurs, le Tribunal a surpassé ses objectifs de production pendant le dernier trimestre de 1999. Il s'agissait du premier trimestre pour lequel les objectifs de production plus élevés du programme de gestion des cas présentaient un défi de taille. Le Tribunal a récemment fait rapport au ministère du Travail qu'il avait réduit son inventaire de dossiers actifs de 600 appels. Ces gains ont en partie été réalisés grâce à un examen de l'inventaire et au reclassement de certains dossiers déjà identifiés. Plus particulièrement, le Tribunal a classé dans la catégorie des dossiers inactifs les dossiers qui n'étaient pas prêts à passer à l'étape de l'audience en attendant le règlement préalable de certaines questions.

Faits nouveaux dans les affaires courantes

Le Tribunal a établi un Comité des règles de pratique pour passer en revue les nouveaux procédés, identifier les nouvelles règles à établir et déterminer comment modifier les règles existantes. Par exemple, le Tribunal révisera ses directives de procédure pour préciser dans quels secteurs le Bureau du vice-président greffier a pris la relève du Bureau des conseillers juridiques du Tribunal. Des lignes directrices confirmeront généralement les critères utilisés pour déterminer si un appel sera acheminé à la catégorie principale des audiences, à celle des auditions sur documents, au Bureau des conseillers juridiques du Tribunal ou à l'équipe de règlement extrajudiciaire des différends.

Le Tribunal établira également des règles pour préciser le rôle et les procédés du Bureau du vice-président greffier. Par exemple, le Bureau du vice-président greffier demande aux parties de déposer des documents ainsi que de confirmer leur liste de témoins et les questions en appel avant que leur appel ne soit inscrit au rôle, et il continuera à procéder ainsi.

Le Bureau du vice-président greffier procède à un examen préliminaire du dossier et écrit aux parties pour leur faire savoir si leur appel est prêt à passer à l'étape de l'audience. Il leur envoie une lettre de certification touchant aux questions suivantes :

- compétence;
- décisions à venir et questions encore non réglées à la Commission;
- obtention des dossiers d'indemnisation connexes;
- problèmes de preuve;
- confirmation des témoins.

Une fois cette lettre de certification envoyée, le dossier demeure au Bureau pendant deux semaines au cours desquelles les parties peuvent téléphoner si les renseignements communiqués sont inexacts ou incomplets.

Quand il y a entente au sujet du contenu de la lettre de certification, le Tribunal peut généralement inscrire l'appel au rôle dans les trois ou quatre mois suivants. La date d'audience et le temps qui y est alloué dépendent des renseignements contenus dans la lettre de certification. S'il survient des changements avant la date d'audience en contravention de la lettre de certification, l'audience est ordinairement reportée et le dossier peut être classé avec les dossiers inactifs jusqu'à ce que l'appel soit de nouveau certifié comme étant prêt à passer à l'étape de l'audience.

Certification des dossiers de la Commission

En vue d'assurer que le Tribunal reçoit dès le départ copie complète des dossiers de la Commission, le Tribunal et la Commission ont rédigé un document intitulé *Pour un règlement fondé sur la personne globale*. Ce document vise principalement à rationaliser l'acheminement des documents entre le Tribunal et la Commission. Par exemple, selon ce document, le Tribunal recevra maintenant tous les dossiers connexes à ceux faisant l'objet d'un appel. Cette mesure entraînera une grande économie de temps pour le personnel chargé du traitement des appels.

(Pour obtenir copie de tout document mentionné dans cet article, prière de communiquer avec la Section des publications au (416) 314-880 ou au 1-888-618-8846. Pour de plus amples renseignements au sujet du contenu de cet article, prière de communiquer avec le Cabinet du président du Tribunal.)

En août 1999, le Tribunal a publié le *Code de conduite du TASPAAT pour les représentants*. Le Code expose les normes de conduite auxquelles les représentants doivent adhérer quand ils comparaissent devant le Tribunal et les mesures que ce dernier peut prendre en cas d'infraction.

En décembre 1999, le Tribunal a publié sa *Directive de procédure : Code de conduite pour les représentants*. Cette directive de procédure prévoit des lignes directrices plus détaillées au sujet des mesures que le Tribunal peut prendre en cas d'infraction au Code pendant une audience ou à l'étape préparatoire à l'audience.

Le Code est maintenant accompagné de la directive de procédure en la matière. Pour se procurer un exemplaire de ce document, prière de communiquer avec la Section des publications.

Le Tribunal a également ajouté la *Directive de procédure : Code de conduite pour les représentants* à son ensemble de directives de procédure. Il est possible d'obtenir copie de l'ensemble de directives de procédure au prix de 10 $ (10,70 $ avec la TPS).

Publications du Tribunal

Texte intégral des décisions du Tribunal sur CD-ROM

Cette année, le Tribunal a le plaisir d'offrir ses décisions sur CD-ROM. Le CD-ROM des décisions, qui sera mis à jour trimestriellement, contient le texte intégral et le sommaire des décisions rendues par le Tribunal depuis sa création en 1985. Ce service permet de consulter les décisions du Tribunal pour les lire et les imprimer mais ne permet pas de recherches électroniques du genre de celles pouvant être effectuées au moyen d'une base de données. Le CD-ROM constitue un excellent outil de recherche complémentaire lorsqu'il est utilisé avec le DDS sur papier ou sur disquettes. L'utilisateur peut identifier les décisions pertinentes au moyen du DDS pour ensuite en lire ou en imprimer le texte intégral au moyen du CD-ROM.

Le CD-ROM des décisions du TASPAAT est offert moyennant des frais fixes de 250 $, plus 125 $ pour les mises à jour de l'an 2000, soit 375 $ pour la première année. Ces frais sont réduits à 325 $ pour les abonnés à l'une ou l'autre des autres publications du Tribunal. Les frais de renouvellement pour les années à venir seront fonction des mises à jour.

Pour commander le CD-ROM des décisions du TASPAAT, prière de communiquer avec la Section des publications.

Documents de travail dans le domaine médical

La Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario a ajouté à sa collection un nouveau document de travail provenant du Bureau de liaison médicale.

Industrial Dust Exposure & Chronic Obstructive Airways Disease
(1999) par Muir, David Charles F. (9 pages)
Prix : 3,80 $ plus TPS

Prière de noter le nouveau titre des deux documents de travail suivants :

Symptoms in the Contralateral Upper Extremity est maintenant intitulé :
Symptoms in the Opposite or Uninjured Arm
(1999) par Harris, W. Robert (9 pages)
Prix : 3,80 plus TPS

Limping est maintenant intitulé :
Symptoms in the Opposite or Uninjured Leg
(1996) par Harris, W. Robert (15 pages)
Prix : 5,00 $ plus TPS

Les prix susmentionnés représentent le coût d'achat de ces documents, mais il est aussi possible de les photocopier à la Bibliothèque moyennant 15 ¢ par page.

Mode de référence neutre

Le Tribunal a adopté le Mode de référence neutre établi aux fins des tribunaux judiciaires et administratifs par le Comité canadien pour un mode de référence neutre du Conseil canadien de la magistrature. Les décisions du Tribunal publiées à partir de l'an 2000 sont codifiées au moyen de ce nouveau mode de référence.

Un comité du Conseil canadien de la magistrature avait précédemment établi des normes de référence pour la préparation des jugements sous forme électronique. Ces normes de référence prévoyaient la numérotation des paragraphes, numérotation que nous avons déjà adoptée dans nos décisions. Dans le cadre de mode du référence neutre, qui suit l'adoption de la numérotation des paragraphes, les tribunaux judiciaires et administratifs assignent une référence permanente unique au moment de la publication de leurs décisions. Grâce à ce mode de référence, il est possible d'identifier une décision peu importe où elle se trouve.

Le mode de référence neutre ne remplace pas les numéros de décisions du Tribunal mais fournit plutôt un cadre de référence uniforme.

TASPAAT
Gros plan
Volume 11, numéro 1

Gros plan est une publication gratuite du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Comité de rédaction : Marvin Goldstein, Joe Zaffino
Rédactrice/Chef de la production : Melinda M. Reyes
Version française : Veronique Lavoie-Nestor
Abonnement : Section des Publications (416) 314-9280

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
505, avenue University, 2e étage
Toronto ON M5G 2P2

Telephone : (416) 314-8800
Telecopieur : (416) 326-5164
Numéro sans frais en Ontario : 1 888 618-8846
Site Web : http://www.wsiat.on.ca

ISSN 1480-5731

Une référence complète établie à partir de ce mode de référence se compose du genre d'instance (pour le Tribunal, le numéro de décision) et de la référence de base (année de publication, identificateur du Tribunal et numéro ordinal). L'identificateur du Tribunal est le « ONWSIAT » (les deux premières lettres de l'abréviation postale de l'Ontario, suivies des premières lettres du nom du Tribunal). Les numéros ordinaux sont attribués au moment de la publication des décisions et commencent à « 1 » chaque année.

La référence de base se trouve au coin supérieur gauche de la page 1 des décisions du Tribunal publiées à partir de l'an 2000.

Membres du Tribunal

Depuis la publication du dernier numéro de *Gros plan*, les membres énumérés ci-après ont été nommés :

Vice-présidentes à plein temps

Martha Keil
Renouvellement de mandat prenant effet le 15 février 2000

Eleanor Smith
À compter du 1er février 2000

Vice-présidents à temps partiel

Michael Farago
Ruth Hartman
Karen Koch
Sophie Martel
Rosemarie McCutcheon
Gail Morrison
Sean Ryan
À compter du 6 octobre 1999

Leo Jordan
À compter du 8 octobre 1999

Tony Silipo
À compter du 2 décembre 1999

David Fleming
Brian Wheeler
À compter du 7 janvier 2000

Deena Baltman
Bev Caddigan
À compter du 16 février 2000

Membre à plein temps représentant les travailleurs

Angela Grande
À compter du 7 janvier 2000

Membre à temps partiel représentant les employeurs

Doug Jago
À compter du 7 janvier 2000